

Décision

Générale

colonial

Décision n° 27/12/1969 portant recrutement de trois agents de contrôle des Contributions.

n° 27/12/1969

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
27 septembre 1969

Numéro JO
n° 21 du 10/10/1969

Date du numéro
10 octobre 1969

TEXTE INTÉGRAL

MM. Abdi Darar Goneh : Abdi Isman Sougal (sous réserve de la production de la C.I.F. : Ahmed Abdi Ahmed ; Ahmeahmed Abdi Farah (sous réserve de la production de la copie du diplôme) ; Ahmed Guirré Waberi ; Ahmed Hassan Rayalé ; Awil Ali Abdoul; Chehem Daoud Barkat ; Daher Mahamoud Sultan (sous réserve de la production du casier judiciaire et de la reconnaissance de son aptitude physique) ; Daoud Abdillahi Alla Ley ; Dirir Miguil Diraneh (sous réserve de la reconnaissance de son aptitude physique) ; Farah Djama Odowa; Hassan Houssein Ahmed: Hassan Ismaïl Mouhoumed ; Hassan Osman Ayache (sous réserve de la production du casier judiciaire) ; Houssein Abdiheban ; Houssein Roblé Bogoré (sous réserve de la reconnaissance de son aptitude physique) ; Mahdi Ahmed Cheik Moussa (sous réserve de la production de toutes les pièces réglementaires et de la reconnaissance de son aptitude physique) ; Mahmoud Ali Hoche (sous réserve de la reconnaissance de son aptitude physique) : Mohamed Hachi Mahamoud (sous réserve de la production de la C.I.F. et du certificat de nationalité) : Moussa Awalé Hoche (sous réserve de la reconnaissance de son aptitude physique) ; Osman Karie Boulalé (sous réserve de la production de la C.I.F. et du certificat de nationalité) : Ragueh Hamid Abdallah (sous réserve de la reconnaissance de son aptitude physique) ; Yonis Hoche Dembil ; Youssouf Ali Rayalé : Mlle Aïchoun Abdallah Boulo (sous réserve de la production du certificat de nationalité) : Mlle Sañfia. Hadji Youssouf (sous réserve de la production du certificat de nationalité) ; Mme Zahra Salem Kalfane, épouse Omar Chirdon. Tous les candidats devront être présents à l'école primaire du boulevard de la République le mercredi 22 octobre 1969, à 15 h. 30.

Le Président du Conseil de Gouvernement, ALI AREF BOURHAN.